

COMMENT FINANCER MA FORMATION

Salarié ou dirigeant salarié

Dirigeant TNS*

Entreprise de plus de 50 salariés

Entreprise de moins de 50 salariés

Travailleur Indépendant

En recherche d'emploi

Si l'entreprise compte 50 salariés ou plus, **l'OPCO** peut accompagner le financement dans le cadre d'un versement volontaire de l'entreprise.

Brasseur et convention des eaux embouteillés

OCAPIAT

CHR*

AKTO

Commerçant et dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et des services

AGEFICE

+ crédit impôt formation

Artisan, chef d'entreprise inscrit au RM* et auto entrepreneur artisan non inscrit au RM

FAFCEA

Pôle emploi

Toutes nos formations sont qualifiantes

NB : lien vers l'espace de l'OPCO depuis [x](#)

BREWING THE()RY^o